

A detailed architectural model of a modern building, likely a school or university building, featuring a prominent grid-like facade with vertical and horizontal elements. The model is constructed from light-colored wood or cardboard. The building has multiple stories and a flat roof. The background shows other parts of the model, including a smaller structure and some landscaping elements like a small tree.

Taxe d'apprentissage

2018

ENSASE



En soutenant l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne, vous faites de cet impôt un investissement sur la qualité de formation des architectes de demain.

Membre associé à l'Université de Lyon, l'ENSASE dispense un enseignement à la fois professionnel et universitaire qui vise à assurer les bases essentielles à la pratique des métiers de l'architecture, tout en ouvrant sur la recherche.

L'ENSASE délivre plusieurs diplômes :

- **le diplôme d'études en architecture**, valant grade de Licence (BAC + 3)
- **le diplôme d'État d'architecte**, valant grade de Master (BAC + 5)
- **le doctorat** Arts mention Architectures, images, formes en collaboration avec l'université Jean Monnet (équipe d'accueil CIEREC) (Bac + 8)
- **l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre** (HMONP), diplôme accessible aux architectes diplômés d'État, indispensable pour s'inscrire à l'Ordre des Architectes et endosser les responsabilités de maître d'œuvre (signature du permis de construire en particulier

Enfin, l'ENSASE propose **un parcours Espaces Publics et Ambiances, au sein de la Mention de master, Ville et Environnements Urbains**, accréditée par l'Université de Lyon.

L'ENSASE CHIFFRES CLEF

- . **600** étudiants
- . **140** diplômés par an
- . **4** domaines d'études en master
- . **1** mention de master «Ville et environnements urbains» en partenariat avec l'Université de Lyon
- . **30** conventions d'échanges avec des écoles étrangères
- . **5300** m² en centre ville d'espaces de travail entièrement rénovés
- . **1** centre documentaire de 30000 ouvrages
- . **1** Laboratoire de recherche « Transformations »
- . **1** Réseau Scientifique Thématique « Espace rural et projet spatial »

TAXE D'APPRENTISSAGE MODE D'EMPLOI

QUI?

Les entreprises employant au moins un salarié et exerçant une activité commerciale, industrielle et artisanale et les sociétés, associations et organismes passibles de l'impôt sur les sociétés.

QUAND?

Chaque année avant le 1er mars.

POURQUOI?

La participation financière des entreprises est prioritairement destinée à l'amélioration des conditions d'enseignement des étudiants. Elle permet, notamment, l'acquisition de matériels et de fournitures pédagogiques. Elle contribue au financement des déplacements pédagogiques qui sont nécessaires à l'analyse d'un territoire, la compréhension d'un site d'étude.

Dans une pédagogie centrée sur le projet, l'atelier maquette est le lieu privilégié pour mettre en pratique les projets architecturaux des élèves. L'équipement en machines-outils de cet atelier nécessite d'être régulièrement adapté aux évolutions technologiques. C'est également un lieu de consommation important des fournitures pédagogiques mises à disposition aux étudiants.

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE?

Un donateur devient un véritable partenaire de l'école. Ainsi, des missions ou des études peuvent être confiées aux étudiants, vos offres de stages et d'emplois sont diffusées en priorité, la bibliothèque vous est accessible, vous êtes invité aux divers événements organisés par l'école. Sur le site internet de l'école une rubrique taxe d'apprentissage indique chaque année le nom des entreprises donatrices.

COMMENT?

Depuis la collecte 2015, l'entreprise doit verser l'intégralité de sa taxe d'apprentissage et le cas échéant de sa CSA à un seul collecteur de son choix parmi les Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) existants en application de l'article L. 6242-3-1 du code du travail. Le montant total de la taxe due est réparti par l'OCTA en 3 fractions (Art. L 6241-2) :

- 51 % pour la fraction régionale pour l'apprentissage (versement au Trésor Public)
- 26 % pour la fraction « quota » dédiée au financement des CFA et des sections d'apprentissage
- 23 % pour la fraction « hors quota » (ou barème) dédiée au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage. L'ensase appartient à la catégorie B (diplômes ou titres bac +2, à hauteur de 35 % des 23 %).

L'ENSASE est habilitée à recevoir la fraction « hors quota » catégorie B.

Si aucun établissement n'est indiqué, l'organisme collecteur décidera seul de la répartition qui sera faite, aussi merci de préciser le nom et l'adresse de l'école, ainsi que la mention 100% si votre versement est dirigé en totalité vers l'ENSASE.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez décider l'attribution.

Merci de nous tenir informés de votre versement par tout moyen à votre convenance (mail, fax, courrier). Nous indiquer le montant affecté à l'école et le nom de votre OCTA nous permettra de contrôler la bonne exécution de vos instructions, et de maintenir ainsi des relations privilégiées avec votre entreprise.